

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DDEES 61G Subvention (3.500.000 euros) et avenant n° 3 à la convention avec Bpifrance pour abonder le Fonds Paris Innovation Amorçage.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général n° 2009 DDEE 18G en date du 9 mars 2009 relative à la création de l'association le Laboratoire Paris Région Innovation ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2009 DDEE 71 en date du 9 mars 2009 relative à la création de l'association le Laboratoire Paris Région Innovation ;

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général n°2009 DDEE 71G en date du 6 juillet 2009 relative à la création du fonds Paris Innovation Amorçage ;

Vu la convention de partenariat du 21 mars 2012 entre le Département de Paris et OSEO innovation (désormais Bpifrance), portant création du Fonds Paris Innovation Amorçage – PIA et fixant ses modalités de gestion, et ses avenants n°1 en date du 29 mars 2013 et n°2 en date du 13 janvier 2014 ;

Sur le rapport présenté par Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisée à signer un avenant n°3 à la convention du 21 mars 2012, dont le texte est joint à la présente délibération avec Bpifrance Financement et Bpifrance Régions.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 3.500.000 euros est attribuée à Bpifrance Ile-de-France, sise 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 MAISONS-ALFORT, au titre de l'exercice 2015.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 90, nature 2042, mission 400-04, ligne 55007 du budget d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2015 et suivants, sous réserve du vote des crédits correspondants.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général**



Anne HIDALGO